



Contrat de travail non valide, qu'en est-il?

Par **phillipe**, le **04/03/2010** à **18:37**

Bonsoir,

Alors que je vous explique, j'ai signé un premier CDD au mois de novembre qui a été renouvelé au mois de janvier.

Je viens de me rendre compte que sur ce dernier l'entete précise bien que c'est un CDD mais dans le paragraphe nous engageant il est précisé qu'il s'agit d'un CDI.

Vérification faite, sur le premier il était précisé CDD aux deux endroits.

Plusieurs collègue m'ont dit que quelqu'un qui travaille depuis plus de 15 jours avec un contrat non valide devait etre embauché en CDI.

Alors mon contrat est-il vraiment non valide?

Est ce que ce qu'on m'a raconté est vrai?

Merci d'avance